

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 23 JUIN 2016 à 18 H 30
(Convocation en date du 17 Juin 2016)**

Présents : Tous les membres en exercice

Absents excusés : Mme Claire DENIS (pouvoir à M. ROMMENS), M Yves DARQUES (pouvoir à M TERKI), Mme DURIEZ (pouvoir à M. LEFAIT)

Absents : Mme Nathalie COSTE, M Geoffrey HANNOTEL

Secrétaire : M. Frédéric RICHARD

Préalablement, à la réunion Monsieur Dominique DUHEM, délégué départemental GRDF, est intervenu pour présenter aux membres du Conseil Municipal le projet « Gazpar » qui consiste au remplacement de l'ensemble des compteurs gaz actuels pour installer des compteurs dits « intelligents » permettant de suivre en temps réel la consommation du ménage et ainsi être facturé sur le tarif réel.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal si des observations sont à formuler sur le compte rendu de la séance du 14 Avril 2016.

Après discussion le compte rendu est validé et le Conseil Municipal passe aux questions à l'ordre du jour.

I/. Périmètre de la nouvelle intercommunalité

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral émis le 17/05/2016 dans lequel le schéma départemental de coopération intercommunal est proposé par Madame la Préfète.

Le schéma propose une fusion des communautés de communes du Canton de Fauquembergues, de la Morinie, du Pays d'Aire, et de la communauté d'agglomération de Saint-Omer.

Monsieur ROMMENS prend la parole pour exposer ce qui suit concernant l'arrêté portant projet de périmètre de la future communauté d'agglomération issue de la fusion des communautés de communes du Canton de Fauquembergues, de la Morinie, du Pays d'Aire et de la communauté d'agglomération de Saint-Orner:

Le nombre et la répartition des délégués au sein de la communauté d'agglomération de Saint-Orner, sont en forte diminution pour chaque commune représentée par rapport à la Loi 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires.

Tout d'abord, l'abaissement de 3500 à 1000 habitants du seuil au-delà duquel les conseillers municipaux sont désormais élus au scrutin proportionnel de liste à deux tours, garantit incontestablement une meilleure représentation des électeurs au sein des conseillers municipaux mais aussi au sein des conseils communautaires.

Par exemple, pour la commune d'Heuringhem, 3 élus du conseil municipal siégeaient également au conseil communautaire de la Morinie (deux sur la liste majoritaire, un sur une seconde liste). Toute la population était donc représentée auprès du conseil communautaire de la Morinie.

Dans le projet proposé par Madame la Préfète du département du Pas-de-Calais, le nombre de conseillers communautaires après fusion, passera de 3 à 1 ! De ce fait, le conseiller communautaire élu sur une autre liste que celle ayant la majorité dans la commune, ne siègera plus auprès de la nouvelle communauté d'agglomération.

Pour bon nombre d'agglomérations, c'est environ 40% de la population locale qui ne sera plus représentée au sein du nouveau conseil communautaire Ceci nous paraît être tout particulièrement préjudiciable pour les habitants concernés car ils n'auront désormais plus de représentant pour participer à la construction et aux travaux de la nouvelle intercommunalité.

Après discussion les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'adopter le schéma de fusion de l'intercommunalité.

II/. Logement rue des Ecoles.

Monsieur le Maire indique qu'une première visite du logement de Monsieur VERSCHUEREN a été effectuée suite au précédent conseil municipal lors duquel il a été évoqué une éventuelle acquisition par la Commune de ce bien.

Une évaluation par le service des Domaines a été demandée pour établir le prix d'achat éventuel.

L'opération serait déléguée à l'Etablissement Public Foncier qui se chargerait de procéder à la démolition du logement afin de permettre une sécurisation optimale de l'entrée de l'école en la dotant notamment d'un accès pompiers, un agrandissement de la cour, et la possibilité d'envisager à l'avenir l'extension de l'école.

L'ensemble des membres du Conseil Municipal n'ayant pu être disponibles lors de la 1^{ère} visite, Monsieur le Maire va demander au propriétaire du bien la possibilité d'organiser une contre-visite.

III/. Renouvellement de contrats

Monsieur le Maire indique que les 2 contrats CDD en lien avec les activités périscolaires arrivent à échéance au 5 juillet 2016.

Afin de garantir un fonctionnement correct du service, Monsieur le Maire propose de les renouveler comme suit :

- 1 contrat CDD du 01/09/2016 au 04/07/2017 pour 5 heures par semaine
- 1 contrat CDD du 01/09/2016 au 04/07/2017 pour 4 heures par semaine

D'autre part, 3 contrats CUI se terminent en début d'année scolaire. Vu la nécessité de service, Monsieur le Maire propose de renouveler 2 contrats CUI à raison de 20h / semaine.

IV/. Convention avec GDF

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention dans le cadre de l'opération « Gazpar » entre GDF et la Commune.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal, à 12 voix pour et 1 abstention, autorisent Monsieur le Maire à signer la convention.

VI/. Extension du périmètre du Siden Sian

Les membres du Conseil Municipal ne s'opposent pas à l'extension du périmètre du SIDEN SIAN

VII/. Questions diverses

a) Demande de subvention

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal avoir reçu lors d'une permanence Madame Dany FLORET présidente de l'association « GERY » qui sollicite la Commune pour l'obtention d'une subvention.

Monsieur le Maire propose d'attribuer 200,00 € pour aider au lancement de cette association.

Après discussion, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à verser la subvention demandée.

b) Schéma Communal de Défense Incendie

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le schéma communal de défense incendie fait l'objet actuellement d'une refonte intégrale en lien avec les services du Conseil Départemental, du SDIS62 et du SMEVEM.

c) Terminal bancaire pour les régies

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, sur proposition du Trésor Public, un terminal de paiement électronique va être mis en place à l'accueil de la Mairie pour l'encaissement par carte bleue des régies cantine, garderie et bus.

d) Pas de Calais Habitat

Monsieur le Maire informe qu'un contact a été pris avec Pas-de-Calais Habitat pour la création d'un béguinage.

e) Borne électrique

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux de création de 2 bornes de rechargement pour véhicules électriques vont débiter sur le parking de la Mairie. Le coût des travaux est intégralement pris en charge par la CCM.

f) Jugement du PC Modificatif de l'EARL Bridault-Chevalier

Monsieur le Maire informe que suite au dernier jugement du T.A. de Lille, un appel sera effectué au nom de la Commune.

g) Local TAP

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les marchés ont été signés suite à la commission d'appel d'offre et que le chantier débutera le 06/07/2016.

h) Courrier à Monsieur Dissaux

Monsieur le Maire informe que le Vice-Président du Conseil Départemental est intervenu auprès du Président du Conseil Départemental concernant la demande de sécurisation de l'accotement du CD77 et d'un abribus.

i) Courrier de Monsieur Fauquembergue et Monsieur Dubois

Monsieur le Maire informe que les deux acquéreurs de parcelles sont favorables à la mise en œuvre de la procédure.

j) Motion de soutien aux jeux paralympiques 2024

Monsieur le Maire donne lecture de la motion de soutien pour les jeux paralympiques 2024. Les membres du Conseil Municipal à 10 voix pour et 3 contres approuvent la motion de soutien.

Séance levée à 20h05